



Agence Locale de l'Energie et du Climat

Gare des Brotteaux
14, place Jules Ferry - 69006 Lyon
Tél. : 04 37 48 22 42

<http://www.alec-lyon.org/>

GRAND LYON
la métropole

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
Tél. : 04 78 63 40 40

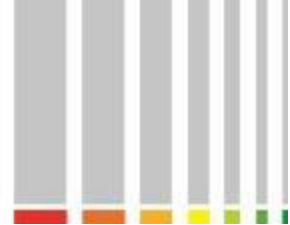
<http://www.grandlyon.com>



**SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID
SUR LA METROPOLE DE LYON
MODE D'EMPLOI**

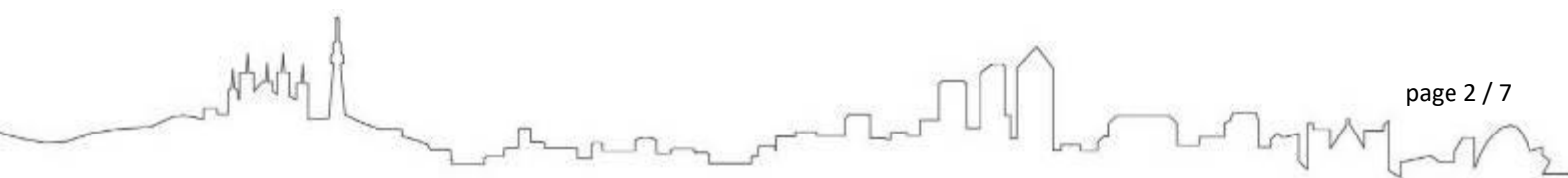
**Fiche B05 – Le réseau de LYON LA DUCHERE
Version 2020**

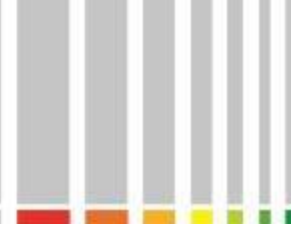




SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	3
Informations générales	3
Autorité compétente	3
Délégataire	3
Outils de communication	3
Périmètre de la délégation et plan du réseau.....	4
Données de production	5
Possibilité de raccordement	5
Mix énergétique réel	5
Contenu en CO ₂	5
Classement du réseau.....	5
REGLEMENT DE SERVICE	6
PERSONNE À CONTACTER	6
MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT.....	6
Documents à fournir pour une demande de raccordement.....	6
Conditions de raccordement et attentes du délégataire vis-à-vis de l'entretien / maintenance du réseau secondaire	6
MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT.....	7
Durée d'engagement	7
Coûts de raccordement	7
Tarification en vigueur	7
Taux de TVA applicable	7
ANNEXES	7





PRESENTATION GENERALE

INFORMATIONS GENERALES

Nom	LA DUCHERE
Année de création	1962
Longueur du réseau	Environ 14 km
Sites de production	La Duchère

AUTORITE COMPETENTE

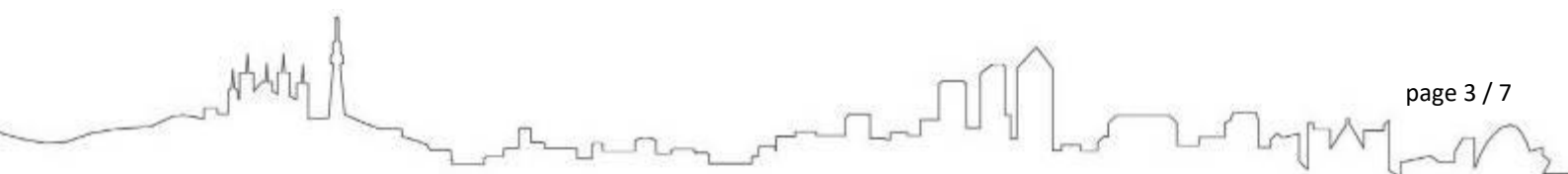
Nom	METROPOLE DE LYON
Coordonnées	20, rue du Lac CS 33569 69505 Lyon cedex 03
Contact	reseauxdechaleur@grandlyon.com

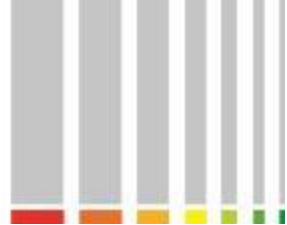
DELEGATAIRE

Nom du délégataire	ELYDE (filiale 100% Dalkia)
Coordonnées	DALKIA Agence Commerciale Réseaux de chaleur 2/4 avenue des Canuts 69120 VAULX-EN-VELIN Tel: 04 27 11 89 60 Fax: 04 84 88 17 39
Mode de gestion	Délégation de service public de type affermage
Date de fin de contrat	30 juin 2021

OUTILS DE COMMUNICATION

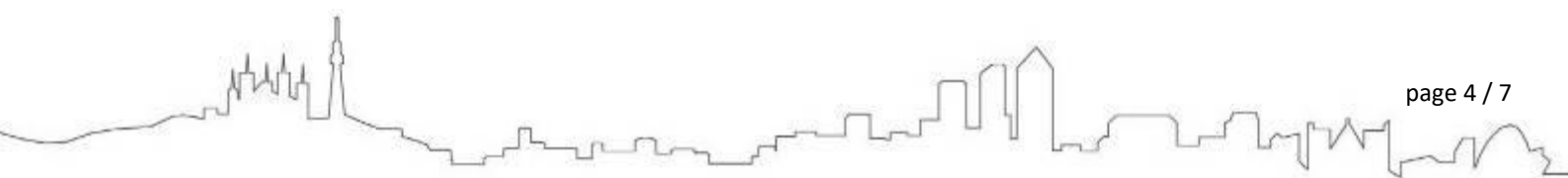
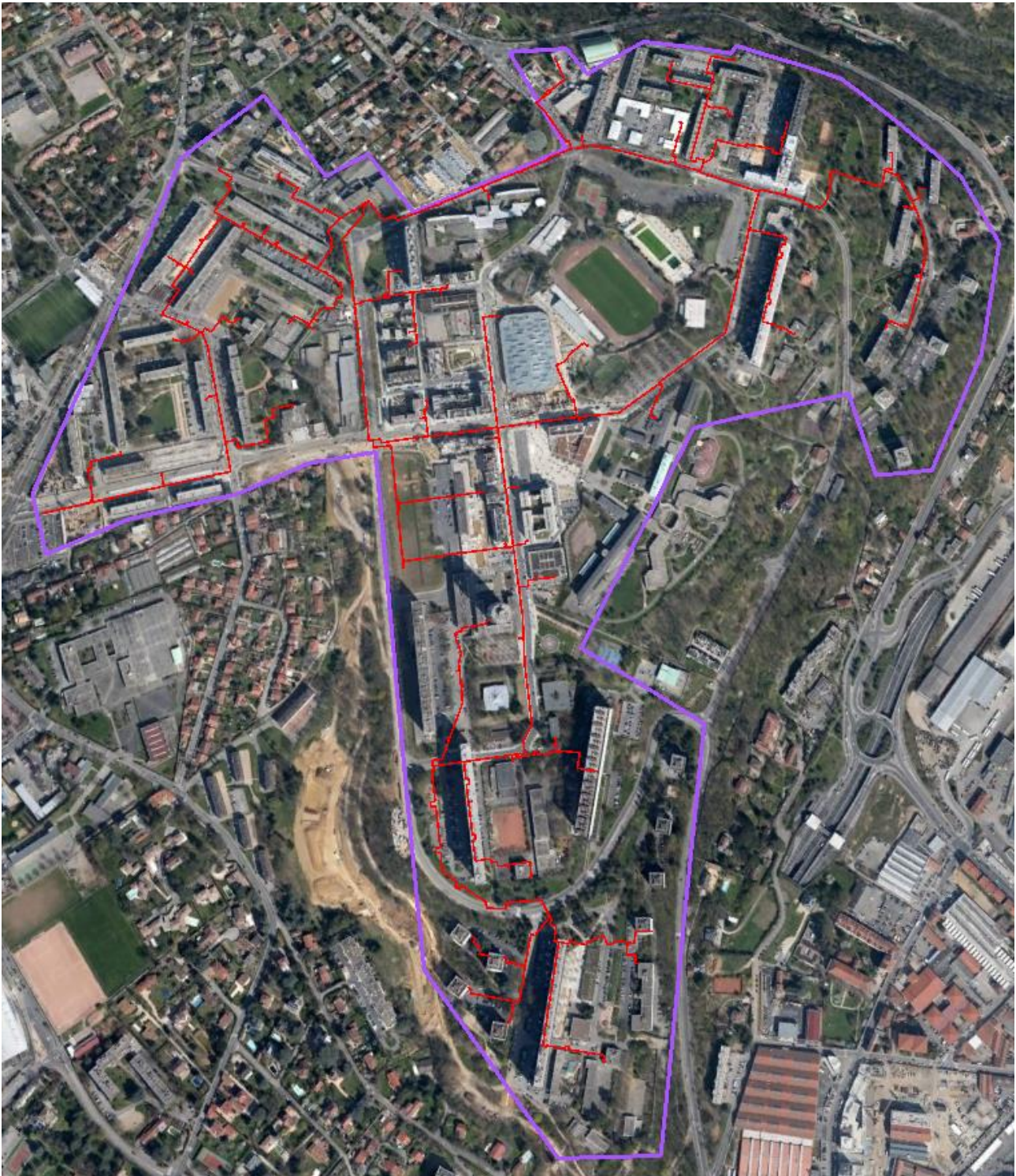
Site internet :
<http://www.elyde.fr/>

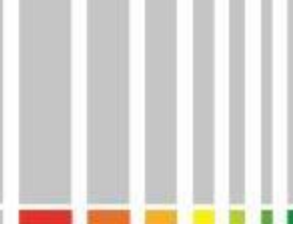




PERIMETRE DE LA DELEGATION ET PLAN DU RESEAU

Le périmètre de la délégation est précisé en violet sur le plan du réseau ci-dessous.
Le réseau existant est tracé en rouge.





DONNEES DE PRODUCTION

Année	2019	
Volume de consommation	48	GWh/an
Nombre d'équivalents logements	4 700	équivalents logements

POSSIBILITE DE RACCORDEMENT

Possibilité de raccordement	Réseau en développement	Raccordement possible	Réseau saturé
		X	

Fourniture de chauffage et/ou eau chaude sanitaire	CHAUFFAGE	EAU CHAUDE SANITAIRE
	X	X

Type de livraison de l'énergie calorifique	EAU CHAUDE	EAU SURCHAUFFEE
	X 110°C maximum	

MIX ENERGETIQUE REEL

Année	2019						
Energie	Bois	Cogé bois	UTVE	Gaz	Cogé gaz	Fioul	Autre
Pourcentage	65.7%	0 %	0 %	34.3 %	0 %	0 %	0 %
Taux de couverture EnR&R ¹	65.7 %						

CONTENU EN CO₂

Valeur	73	g / kWh
--------	----	---------

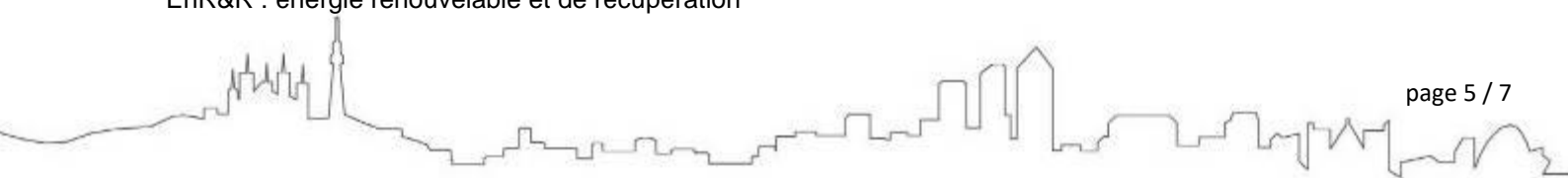
Dernier arrêté en vigueur : [Arrêté du 11 avril 2018](#)

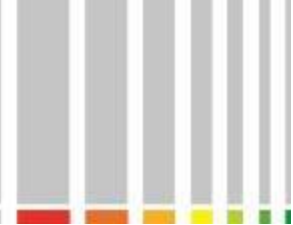
CLASSEMENT DU RESEAU

Le réseau est-il classé ?	NON
---------------------------	-----

Nota : En cas de réseau de chaleur classé, des zones de développement prioritaire sont définies dans le dossier de classement. Les constructions créées ou lourdement rénovées dans ces zones ont obligation de raccordement au réseau, selon les prescriptions faites dans le dossier de classement du réseau.

¹ EnR&R : énergie renouvelable et de récupération





REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).

PERSONNE À CONTACTER

Marie-Anne GALAUP

Tél. : +33 4 72 35 66 60

marie-anne.galaup@dalkia.fr

MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Les informations suivantes seront nécessaires, à minima :

- Nom du maître d'ouvrage
- Adresse du projet et localisation projetée de la sous-station
- Consommation annuelle estimée pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire (sur la base des calculs réglementaires pour les bâtiments neufs ou éco-rénovés, ou de l'historique des 3 dernières années représentatives pour les bâtiments existants)
- Puissance nécessaire pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire
- Date souhaitée de mise en service de la sous-station

D'autres éléments pourront être demandés pour l'établissement d'une proposition technique et financière détaillée de la part du délégataire.

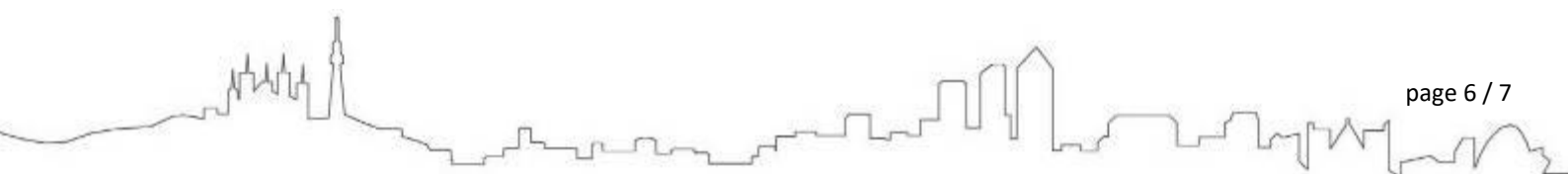
CONDITIONS DE RACCORDEMENT ET ATTENTES DU DELEGATAIRE VIS-A-VIS DE L'ENTRETIEN / MAINTENANCE DU RESEAU SECONDAIRE

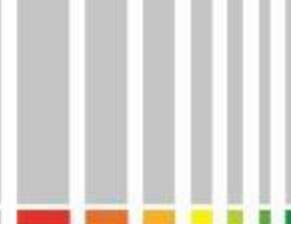
Les ouvrages nécessaires au raccordement des nouveaux abonnés au réseau de chaleur peuvent être établis :

- Soit par le délégataire, Elyde,
- Soit par les constructeurs ou propriétaires des immeubles qui désireraient conserver la maîtrise d'ouvrage du raccordement.

Dans les deux cas de figure, les prescriptions techniques contenues dans le guide de préconisations techniques devront être suivies.

Le guide de préconisations techniques pour le raccordement au réseau est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).





MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT

DUREE D'ENGAGEMENT

Jusqu'au 30 juin 2021

COUTS DE RACCORDEMENT

Les coûts de raccordement sont établis selon les modalités définies dans le règlement de service.

TARIFICATION EN VIGUEUR

Au 1^{er} janvier 2020, la tarification est la suivante :

R1 (€HT/MWh)	32.96
R2 (€HT/kW)	16.55 (équipements)
R2 (€HT/m²)	4.52 (logements)

Cette tarification peut évoluer (indexation des prix, renouvellement de contrat, avenant au contrat). Les demandeurs sont invités à se rapprocher de la Métropole de Lyon pour connaître les évolutions programmées.

TAUX DE TVA APPLICABLE

Coûts de raccordement	20,0 %
R1	5,5 %
R2	5,5 %

ANNEXES

Sans objet.

